

INFOLETTRE

BULLETIN D'INFORMATIONS DE L'ÉCOLE DE SAINT-SAUVEUR

NOVEMBRE
2025

Du nouveau en NOVEMBRE !

Chers élèves et familles,

Veuillez trouver les informations du mois de novembre !



Contactez l'école.

- Par téléphone au **06.02.17.32.49**
- Par mail à l'adresse : **ecole.saint-sauveur@ac-besancon.fr**

Les moments phares du mois de novembre

- Lundi 3 novembre : date limite de retour des commandes des photos
- Jeudi 6 novembre ; Journée du Non au Harcèlement
- Vendredi 14 novembre : spectacle musical pour les classes de PS/MS, MS/GS et GS/CP
- Vendredi 21 novembre : date limite de commande des sapins
- Mardi 25 novembre : livraison des cochons en pain d'épice



À la Sainte-Catherine, savourez la tradition avec les cochons en pain d'épices de Vesoul !

Saviez-vous que Vesoul abrite l'une des plus anciennes foires agricoles de France ? Depuis 1295, chaque 25 novembre, la ville célèbre la Sainte-Catherine avec une coutume aussi délicieuse qu'unique : les petits cochons en pain d'épices ! Ces gourmandises, symboles de convivialité et de savoir-faire local, sont confectionnées selon une recette traditionnelle qui traverse les siècles.

Cette année, M. Degortes, parent d'élève et artisan boulanger passionné, s'associe à l'école pour vous proposer ces douceurs emblématiques. En achetant un cochon en pain d'épices, vous soutenez non seulement une tradition médiévale, mais aussi l'économie locale et la vie de notre école.

Comment participer ? Retrouvez le bon de commande dans le cahier de liaison de votre enfant.

Dépêchez-vous : les commandes sont à retourner avant le 5 novembre !

Pourquoi craquer pour ces cochons en pain d'épices ?

- Un savoir-faire artisanal : des ingrédients soigneusement sélectionnés, une recette transmise de génération en génération.
- Un geste solidaire : chaque achat soutient les projets de l'école et met en lumière le patrimoine de notre région.
- Un plaisir gourmand : à déguster en famille ou à offrir pour les fêtes !

Ne manquez pas cette occasion de goûter à l'histoire et de partager un moment sucré en famille. Commandez vite !

SAVOIR ROULER A VELO



Saviez-vous que le vélo est le premier moyen de transport utilisé par les enfants en France ? Mais pour rouler en toute sécurité, il faut connaître les règles et bien maîtriser son vélo. C'est ça, le Savoir Rouler à Vélo !

Les élèves de CM1 et de CM2 participeront au Savoir rouler à vélo courant novembre : ils seront encadrés par un intervenant agréé, Mr Canal Fabien et leur enseignant.

Le Savoir rouler à Vélo compte trois blocs
bloc 1 : savoir pédaler (Apprendre à tenir en équilibre, démarrer, freiner et tourner)
bloc 2 : savoir circuler (Comprendre les panneaux, les feux, et les règles de priorité)
bloc 3 : savoir rouler à vélo (Pratiquer en conditions réelles : rue, piste cyclable)

Les règles d'or à vélo

- **Porter un casque** : Obligatoire pour les enfants de moins de 13 ans.
- **Vérifier son vélo** : Freins, pneus, éclairage.
- **Respecter le code de la route** : Feux, stops, priorités.
- **Être visible** : Gilet fluo, catadioptres, éclairage la nuit.

Interdiction de fumer aux abords de l'école



Il est interdit de fumer dans un rayon de 50 mètres autour des écoles. Cette mesure vise à protéger les enfants des dangers du tabagisme passif et à leur offrir un environnement sain.

Pourquoi cette règle ? Le tabagisme passif aggrave les risques d'asthme, d'allergies et d'autres problèmes de santé chez les enfants. En respectant cette interdiction, vous contribuez à leur bien-être et montrez l'exemple.

Que dit la loi ?

Fumer près des écoles est passible d'une amende de 135 €.

Des panneaux rappellent cette interdiction aux abords de l'établissement.

Ensemble, créons un environnement sain et sécurisé pour nos enfants.

Merci pour votre engagement !



Le programme PHARE : Ensemble contre le harcèlement à l'école

Chaque année, la journée Non au harcèlement (le 6 novembre en 2025) rappelle à tous l'importance de lutter contre le harcèlement à l'école. Pour y parvenir, le ministère de l'Éducation nationale a mis en place le programme PHARE (Plan de prévention du Harcèlement à l'École), un dispositif complet pour protéger les élèves, de la maternelle au lycée.

PHARE est un plan national qui vise à :

- **Prévenir** le harcèlement avant qu'il n'apparaisse.
- **Former** les élèves, les enseignants et les parents pour créer une « communauté protectrice ».
- **Intervenir** rapidement et efficacement en cas de harcèlement.
- **Associer** les familles et les partenaires de l'école.
- **Mobiliser** les élèves pour qu'ils deviennent acteurs de la prévention.

Pourquoi c'est important ?

- Le harcèlement peut avoir de graves conséquences : baisse de l'estime de soi, anxiété, décrochage scolaire, voire idées suicidaires.
- PHARE permet de détecter tôt les situations à risque et d'agir avant que la souffrance ne s'installe.
- La loi reconnaît le harcèlement scolaire comme un délit depuis 2022

Comment participer à la journée du 6 novembre ?

- Porter un ruban ou un vêtement bleu (symbole de la lutte contre le harcèlement).
- Des temps d'échange en classe seront organisés(débats, visionnage de vidéos, jeux de rôle, travail sur affiche).
- Des affiches ou des slogans pour dire « Non au harcèlement » seront créés.

Le programme PHARE, c'est l'affaire de tous : élèves, parents, enseignants.

Ensemble, nous pouvons faire de l'école un lieu sûr et accueillant pour chacun.

« Le harcèlement, si on n'en parle pas, il ne s'arrêtera pas. »



pHARe Programme de lutte contre le harcèlement à l'école